

Adhésion à l'accidents de voyage Advantage.

Oui, je voudrais conclure l'Accidents de voyage Advantage.

Prime annuelle: CHF 45* au lieu de CHF 60.

* Uniquement valable pour les nouvelles adhésions jusqu'au 31.12.2019. À partir de la 2^e année, le prix normal s'applique.

Personne assurée

Monsieur Madame

Nom/prénom _____

Rue/n° _____ NPA/ lieu _____

Date de naissance _____ Nationalité _____

Téléphone portable _____ E-mail _____

Téléphone privé _____ Téléphone professionnel _____

Veuillez indiquer les 9 derniers chiffres de votre Cornèrcard sur laquelle la prime doit être débitée

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date d'expiration

--	--	--	--

Déclaration

Accidents de voyage Advantage optionnelle pour les cartes de crédit Gold et Classic Visa et Mastercard® de la Cornèr Banque SA.

Assureur:

Européenne Assurances Voyages SA
St. Alban-Anlage 56
Case postale
4002 Bâle
Suisse
Téléphone : +41 58 275 22 10
E-mail : info@erv.ch

Couverture d'assurance:

L'assurance pendant toute la durée du voyage. Est considéré comme un voyage, tout séjour dans un lieu éloigné d'au moins 50 kilomètres du lieu de résidence permanent.

Personnes assurées:

- le titulaire de la carte et toutes les personnes vivantes dans le même foyer ou qui y séjournent régulièrement pendant la semaine ou le week-end.
- sont également assurés les enfants à charge du titulaire de la carte et ceux du concubin qui ne vivent pas dans le même foyer que le titulaire de la carte.

Début et durée:

L'assurance commence dès réception par Cornèrcard de l'inscription. Elle est conclue pour une durée d'un an. Si l'assurance n'est pas résiliée au moins deux mois avant son échéance, elle est prolongée tacitement d'une année. En cas de résiliation écrite de la carte, la couverture d'assurance s'arrête à l'échéance de la carte.

Condition:

L'assurance est valable dans le monde entier, pourvu qu'au moins 51 % des frais de voyage aient été payés par avance avec la Cornèrcard.

Prime annuelle:

CHF 60.

Montants maximums assurés par sinistre:

En cas de décès:

Cartes de crédit Gold Visa et Mastercard CHF 500'000
Cartes de crédit Classic Visa et Mastercard CHF 500'000

En cas d'invalidité permanente, proportionnellement, en fonction du degré d'invalidité, au maximum:

Cartes de crédit Gold Visa et Mastercard CHF 500'000
Cartes de crédit Classic Visa et Mastercard CHF 500'000

En cas de sinistre:

Tout sinistre doit immédiatement être déclaré et prouvé à Européenne Assurances Voyages SA.
Extrait CGA 12.2018 – édition 12.2018

J'autorise la Cornèr Banque SA à débiter automatiquement une fois par année la prime de CHF 60 de ma carte Visa ou Mastercard. Délai de résiliation: 2 mois avant l'échéance de l'assurance. Les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux **Conditions Générales d'Assurance (CGA) qui s'appliquent à l'accident de voyage Advantage**. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées à l'adresse cornercard.ch/v/cg et me sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance.

Intermédiation en assurance et protection des données: les données personnelles, mises à disposition dans le cadre de cette assurance, peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la Cornèr Banque SA et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe Cornèr Banque SA dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à un pays tiers est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation en matière de protection des données applicable) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Vous trouverez de plus amples informations sur la politique de confidentialité de Cornèr Banque SA sous cornercard.ch

Signature

Avec ma signature je confirme avoir lu et compris les Conditions Générales d'Assurance et que je les accepte sans réserve.

Lieu/date _____

Signature de la personne assurée

J50 – 12.2018

Veuillez compléter cette adhésion et la retourner sous enveloppe fermée à:
Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano